



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Taux

Question écrite n° 13320

### Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les conditions d'attribution de la pension de reversion au conjoint survivant, liées au montant actuel du SMIG, et lui demande s'il envisage de prendre des mesures permettant de revaloriser ce plafond et de porter le taux de reversion de pension à 60 p 100, ce qui va dans le sens d'une politique sociale équitable et moderne.

### Texte de la réponse

Reponse. - Sensible à la situation des personnes veuves, le Gouvernement, tenant compte des perspectives financières du régime général d'assurance vieillesse, examine la possibilité d'améliorer la réglementation sur les conditions d'attribution des pensions de reversion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Demange Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13320

**Rubrique :** Pensions de reversion

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2319